



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/29

Référence SPW-Recours :  
10014575/PDA.apa

Référence SPW-1<sup>ère</sup> instance :  
10010204/CHA.ama

## RECOURS PERMIS UNIQUE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 49 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 4 JUILLET 2002  
RELATIF À LA PROCÉDURE ET À DIVERSES MESURES D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 11 MARS  
1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit par **Maître Valérie VANDEGAART**, auprès du Gouvernement Wallon, contre le **refus par défaut d'un permis unique** notifié par le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué**, en date du **6 mars 2024**, à la s.a. **ECODREAM, Martinpa 8 à 4557 Tinlot**.

Le projet consiste à **démolir des infrastructures existantes pour construire et exploiter une plateforme de stockage, de tri et de manutention de matières amenées ou évacuées par barges et/ou par camions et délimiter l'emprise du projet**.

Le terrain concerné est situé **avenue Greiner - 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1<sup>re</sup> division section A n° 139/3 A, 159/2, 402/2, 402/3**.

Le recours est porté à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1<sup>er</sup> du Code d'environnement et peut être consulté du **27 mars 2024** au **16 avril 2024**, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par Tél : **04/330.84.87**.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

**SERAING, le 27 mars 2024.**

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON